

Soisy sous Montmorency, le 15 août 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Face la polémique entre les Ministères de l'Intérieur et de la Justice à propos du projet de loi sur la réforme pénale, le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police tient à rappeler l'urgence de réponses pénales fortes pour enrayer la multiplication des actes de délinquance grave. Le SICP condamne donc fermement l'angélisme de ceux qui répugnent, par principe, à incarcérer les multirécidivants ou les mutlrécidivistes alors même que la plupart des voies alternatives à la prison ont bien souvent totalement échoué.

Le SICP tient ensuite à exprimer sa satisfaction de voir enfin repris par notre Ministère de tutelle un argumentaire relatif à la lutte contre la délinquance s'appuyant notamment sur la faiblesse du nombre de places de prison en France, en comparaison avec les capacités de nos voisins anglais ou espagnols (76 000 places en Espagne pour 50 millions d'habitants, 96 200 au Royaume-Uni contre 57235 places et 68500 détenus en France).

Le SICP précise que, reçus à la demande de la Garde des Sceaux le 16 avril dernier, ses représentants avaient déjà pointé les incohérences du maillon judiciaire de la chaîne pénale et les faiblesses du nombre de places de prison dans notre pays sans sembler ni émouvoir ni ébranler les certitudes de notre interlocutrice. Nous n'avons pu d'ailleurs que déplorer son manque de « réelle réceptivité » et avons exprimé notre désaccord quant à la philosophie du projet.

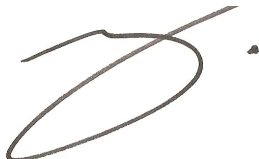
Le SICP refuse également de voir les policiers, et en particulier les commissaires de police, seuls comptables du niveau de délinquance de notre pays alors même que les autorités judiciaires se plaisent à limiter la portée de notre action en infligeant trop souvent des sanctions symboliques aux auteurs d'infractions graves et réitérées. Le traitement pénal des auteurs de vols par effraction, phénomène particulièrement traumatisant pour nos concitoyens, en atteste largement si un exemple était nécessaire en la matière.

Le SICP ne peut que signifier son accord avec le Ministre de l'Intérieur lorsqu'il évoque la « légitimité politique fragile des conclusions de la conférence de consensus ».

Bien que tout à fait favorable à une sanction progressive, proportionnée et individualisée des primo-délinquants et des délinquants non-chevrons, le SICP appelle les plus hautes autorités judiciaires de notre pays de ne pas refuser par principe l'incarcération.

Le SICP rappelle à cet égard que la sanction pénale doit également servir, à l'endroit des délinquants les plus dangereux, à les neutraliser afin de protéger nos concitoyens et leur garantir un véritable droit à la sécurité.

Olivier BOISTEAUX
Président du SICP



Jean-Paul MEGRET
Secrétaire National



Contact Presse : Jean-Paul MEGRET – Secrétaire National – 06.69.49.17.17